



LA FARLÈDE



4A4.

Plan de zonage

Est
Les Mauniers
- La Garrejade
(1/2000)

PLU

Plan Local d'Urbanisme
de la Farlède



PLU approuvé le 28/04/2015
Révision n°1 du PLU prescrite le 28/04/2015
Révision n°2 du PLU prescrite le 19/12/2019
Révision n°3 du PLU approuvée le 09/06/2021

HABITAT / DÉPLACEMENTS / AMÉNAGEMENT / ÉCONOMIE / ENVIRONNEMENT / PATRIMOINE

Édité le 12/05/2021

- 

Zonage



Emplacement réservé



Servitude de localisation - Piéton et/ou cycle (2 à 3 m)



Servitude de localisation - Voie à créer (largeur de 10m)



Hauteur maximale en mètres (à l'égout/au faitage)



Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Mixité sociale et fonctionnelle**



Emplacement réservé de mixité sociale



Linéaire commercial

Périmètre de mixité sociale (voir règlement)



40%



50%



75%
- Patrimoine et paysage**



Espace boisé classé

Espace vert protégé paysager (Article L151-19 du code de l'urbanisme)



1 - Restanques/Espaces agrestes



2 - Parc et jardin



3 - Espace vert public



4 - Bords de voie



5 - Bord de voie à paysager



6 - Frange urbaine à paysager

Alignement d'arbres remarquables



À conserver



À créer

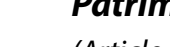
Espace vert protégé écologique (Article L151-23 du code de l'urbanisme)



Ripisylves



Boisements
- Patrimoine bâti protégé**
(Article L151-19 du code de l'urbanisme)



Bâti protégé



Périmètre bâti d'intérêt patrimonial



Cônes de vue
- A titre indicatif**



PER Mouvement de terrain



Plan de prévention du risque d'inondation du Gapeau

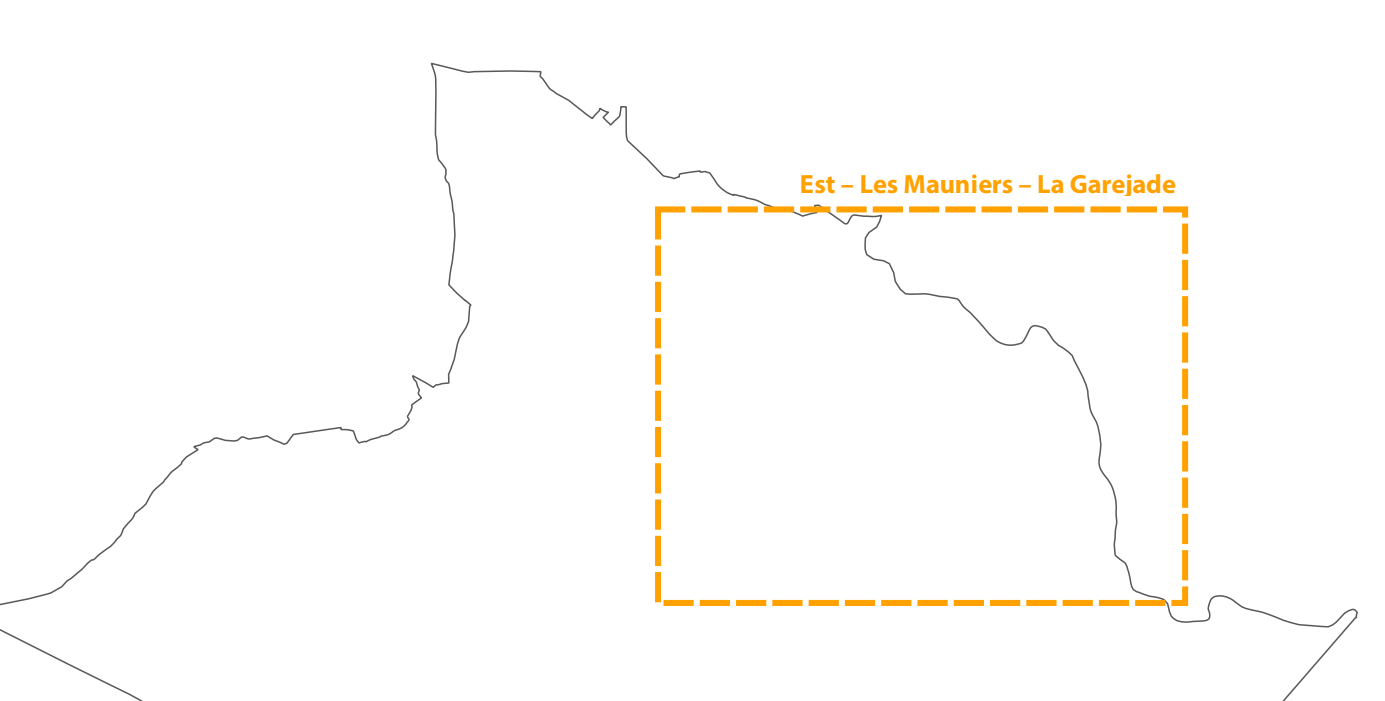


Zone rouge et bleue



ZBH





Est - Les Mauniers - La Garrejade



ÉCHELLE : 1 / 2000 ème



0 100 200 m



CITADIA